

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 05 août 2014 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, DUMAS Christine, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : THOMAS Irène, MAYOUD Martine, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse

Absent(s) :

Pouvoir(s) : MAYOUD Martine à GUYOT Laurent, PEYRARD Georges à POULENARD Guy

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Doriane BRUNON, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014_0069 : Modification des membres de la commission urbanisme

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 2014_0033 relative à la composition des membres de la commission «URBANISME».

De plus, le Conseil Municipal nomme les membres suivants :

- Monsieur Alain ARCHIER,
- Monsieur Guy POULENARD,
- Monsieur Jean-Paul BLACHE (Vice-Président de ladite commission).

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0070 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2013.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0071 : Règlement municipal « Cantine et Garderie municipales »

Le Conseil Municipal approuve le règlement municipal relatif à la cantine et la garderie municipales.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0072 : Mise en place de la réforme des temps scolaires - année expérimentale 2014/2015

Le Conseil Municipal décide la mise en place de la réforme des temps scolaires pour l'année expérimentale 2014/2015 :

- Temps scolaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30-11h30 et 13h30-15h45	08h30-11h30 et 13h30-15h45	08h30-11h30	08h30-11h30 et 13h30-15h45	08h30-11h30 et 13h30-15h45

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place par la Commune :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h45 à 16h30	15h45 à 16h30	NEANT	15h45 à 16h30	15h45 à 16h30

Ces TAP auront lieu à la Bibliothèque Municipale et à la Cantine.

La Commune prend en charge l'intégralité des frais liés aux TAP, et de ce fait aucune participation financière ne sera demandée aux parents.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0073 : Règlement municipal « Temps d'activités périscolaires (TAP) » - année expérimentale 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve le règlement municipal relatif aux Temps d'activités Périscolaires (TAP).

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0074 : Contrat de travail de Madame Myriame CAVY – MEYER

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de Madame Myriame CAVY – MEYER du 25 août 2014 au 31 juillet 2015, à temps incomplet, pour assurer notamment :

- le nettoyage des locaux communaux dont les bâtiments où se dérouleront les TAP,
- les nettoyages de pré-entrée et des vacances d'hiver à l'Ecole Publique.

De plus, cette personne pourra pallier les absences pour maladie, formation ou sorties scolaires des autres agents du service scolaire.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0075 : Remboursement de sinistre « Illuminations Eglise »

Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'un montant de 2 627,08 € relatif au sinistre du 24 juillet 2013 sur le bâtiment de l'Eglise.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

07 AOUT 2014

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

